

| | |
|---|---|
| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON | PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL |
| Nombre de membres En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11 | L'AN DEUX MIL VINGT -TROIS Le JEUDI 16 NOVEMBRE à 18h30 |
| Date de convocation : 12/09/2023 Date d'affichage : 12/09/2023 | Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : M. Michel LOMMIS Étaient présents : M. LOMMIS, Mme SADO, M. LASKRI, M. PEREZ, M. VALTON, M. THIRANT, Mme MICHEL, M. JOUIN, Mme GOUSSON Absents excusés : Mme REMION (pouvoir à Mme SADO), Mme GUILLEMIN-LANNE (pouvoir à M. LOMMIS) |
| | Secrétaire de séance : M. Nicolas PEREZ |

La séance est ouverte à 18h31

Monsieur Nicolas PEREZ est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente Pascale MASSICOT, nouvellement embauchée en tant que secrétaire de maire.

Monsieur le Maire informe du pouvoir en sa possession :
Mme REMION donne pouvoir à Mme. SADO et Mme. GUILLEMIN-LANNE donne pouvoir à M. LOMMIS

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023 ;
- 2- Décision prise par le Maire ;
- 3- Collège Maurice Ravel : participation financière pour le voyage « découverte du milieu montagnard » pour les élèves de 6^{ème} ;
- 4- Révision du Plan Local d'Urbanisme, présentation du PADD.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023 ;

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 - DÉCISION PRISE PAR LE MAIRE ;

Néant.

3 – COLLEGE MAURICE RAVEL : PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE VOYAGE « DECOUVERTE DU MILIEU MONTAGNARD » POUR LES ELEVES DE 6^{EME} ;

Approuvée à l'unanimité

Le collège Maurice Ravel de Montfort-L'Amaury organise en janvier 2024 un voyage scolaire avec les élèves de 6^{ème} pour un séjour « à la découverte du milieu montagnard ».

Afin d'aider les familles, Monsieur le Maire propose que la commune participe à la hauteur de 100€ / enfant, 5 enfants mareillois sont concernés, soit pour un montant total de 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de participer aux frais pour le voyage scolaire organisé par le collège Maurice Ravel de Montfort-l'Amaury à hauteur de 100€ / enfants participant au voyage, afin de réduire le coût pour les familles mareilloises.

DIT que cette aide sera versée au collège Maurice Ravel,

PRECISE que le collège Maurice Ravel s'engage à déduire cette aide de la participation demander aux familles mareilloises.

DIT que cette aide est prévue sur le budget 2023.

4 - REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME, PRESENTATION DU PADD.

M. le Maire fait l'introduction ci-après.

La volonté de la commune de Mareil-le-Guyon d'assurer un développement équilibré de son territoire l'a conduit dans une démarche de révision de son PLU par délibération du 16 juin 2022.

Le PLU est un document de planification. Il couvre l'intégralité du territoire de la commune et exprime le projet pour les 10 à 15 années à venir.

Cette vision peut intégrer de nombreux thèmes tels que les besoins en logement, la qualité de la construction, la place de l'agriculture, la présence de la biodiversité, les déplacements quotidiens, le développement économique, les lieux de vie partagés, les enjeux énergétiques, etc.

Le PLU comporte un projet d'aménagement et de développement durables, le PADD : c'est un document simple et concis, donnant information aux citoyens et habitants sur le projet territorial. Il expose ainsi un projet politique adapté, répondant aux besoins et enjeux du territoire, et aux outils mobilisables par la collectivité.

M. le Maire dresse un bref historique de la procédure d'élaboration du PLU de la commune entamée par les élus et les études réalisées avec l'aide du cabinet spécialisé « Gilson & associés ». A noter la présence et la participation active de l'agence départementale Ingeniery dans le cadre de cette procédure de révision.

- Visite de terrain sur l'ensemble du territoire le 23 février 2023 ;
- Prescription de la révision du PLU par délibération du 23 mars 2023 ;
- Depuis le 27 avril 2023, un cahier d'observations est mis à disposition du public, en mairie, afin de recevoir les avis, commentaires, suggestions des habitants et citoyens ;
- Séances de travail des élus, avec le cabinet spécialisé, consacrées à établir un diagnostic les 20 avril et 22 mai 2023 ;
- Réunion de concertation avec les exploitants agricoles le 22 juin 2023 ;
- Séance de travail des élus, avec le cabinet spécialisé, consacrée à la définition des objectifs chiffrés du PADD, le 06 juillet 2023 ;
- Réunion de travail des élus, avec le cabinet spécialisé, sur les grandes orientations du PADD amenées à être débattues, le 14 septembre 2023 ;
- Une réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) s'est d'ores et déjà tenue le 17 octobre 2023 ;

Au-delà du diagnostic établi pour la commune, il y a lieu de suivre et de tenir compte des lignes directrices définies au niveau supra communal : SDRIF-E en cours d'élaboration de la région Ile-de-France, révision de la charte du PNR Haute Vallée de Chevreuse.

La présentation du PADD au Conseil municipal et le débat qui s'ensuit constituent une des étapes de la procédure de révision d'un PLU.

M. le Maire donne la parole à M. Laskri, adjoint à l'urbanisme, pour la présentation des grandes orientations du PADD.

Une discussion s'instaure au sein de l'assemblée au cours de laquelle les élus abordent la problématique d'une densification trop forte au regard des capacités de nos voiries et de l'absence de transport en commun reliant les deux gares les plus proches.

M. le Maire alimente la discussion en faisant état des premières observations et questions formulées par les PPA, d'une part, Direction Départementale des Territoires (DTT78), et d'autre part Région Ile-de-France qui indique : *Le projet PLU sera vraisemblablement arrêté après l'approbation du SDRIF-E, ainsi ses orientations réglementaires sont à prendre en compte dès maintenant afin d'être compatible avec le SDRIF-E approuvé.*

Du débat, il ressort un consensus autour des grandes orientations du PADD qui s'articule autour de 3 piliers interconnectés les uns aux autres :

- **Pilier 1 - L'identité du village**
Objectif 1a : Maintenir le dynamisme de la commune
Objectif 1b : Préserver son identité rurale
- **Pilier 2 - La vitalité de la commune**
Objectif 2a : Viser un développement urbain compact
Objectif 2b : Prôner un développement raisonné de la commune
- **Pilier 3 - La résilience du modèle**
Objectif 3a : Atténuer les impacts du modèle de développement sur l'environnement
Objectif 3b : S'adapter à l'environnement et aux changements climatiques

M. le Maire annonce que :

- La présentation des grandes orientations du PADD sera disponible sur le site de la commune : vie communale / urbanisme / révision PLU ;
- Une présentation du PADD, version « papier », sera mise à la disposition du public, en mairie, aux heures d'ouverture de l'accueil ;
- Une large part de la présentation sera faite lors de la diffusion, janvier 2024, du bulletin municipal « Le Petit Mareillois n°16 » ;
- Une réunion publique sera organisée, probablement en mars 2024, durant les phases d'élaboration du plan de zonage et de rédaction du règlement du PLU.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 19H59.

La secrétaire de séance
Nicolas PEREZ

Le Maire
Michel LOMMIS